





Date : 08/21 JUIL 16Page de l'article : p.16
Journaliste : Arnaud Lelong

Page 1/1

CONSEIL PATRIMONIAL

L'opportunité d'un accord avec un groupe pharmaceutique

>> Les salariés de Pfizer France bénéficient du conseil assuré par l'Institut du <u>Patrimoine</u> ≫ Pour le cabinet, ce partenariat est l'occasion d'affiner son suivi de clientèle

Par ARNAUD LELONG

+ E-MAIL alelong@agefi.fr

Faciliter l'accès au conseil patrimonial aux membres de l'entreprise, tel est l'objectif du partenariat entre le groupe pharmaceutique international Pfizer et l'Institut du Patrimoine, un cabinet indépendant qui fête ses dix ans cette année. Grâce à ce rapprochement, les 900 salariés du laboratoire basés en France pourront bénéficier d'un bilan patrimonial personnalisé.

Un signal affiché par Pfizer France. Ce partenariat est parti d'une rencontre entre Stéphane Crémadès, associé fondateur de l'Institut du Patrimoine, et Benoît Le Bournault, l'actuel directeur des ressources humaines de Pfizer France, « Il nous a sollicité en 2009, avant même d'occuper ce poste dans le groupe, car il souhaitait un accompagnement dans le cadre d'un investissement immobilier. Puis il s'est intéressé à notre offre financière avant de nous recommander à des membres de son entourage professionnel », explique Stéphane Crémadès. Pour le laboratoire, la mise en place d'un service patrimonial part du constat que l'allégement du quotidien des collaborateurs est une nécessité. Il a par exemple mis en place d'autres services (télétravail, conciergerie...). « Bien que tous les salariés soient confrontés à une problématique patrimoniale, ils disposent de trop peu de temps pour gérer correctement leur patrimoine et prendre les bonnes décisions »,



STÉPHANE CRÉMADÈS, directeur associé, Institut du Patrimoine

Un dispositif dédié mis en œuvre par l'Institut du Patrimoine. Initié en 2015, le partenariat a connu une phase de test jusqu'à son lancement effectif en 2016 renouvelé pour 2017. Dans le détail, le cahier des charges prévoit que tout salarié qui en fait la demande peut bénéficier d'un bilan patrimonial annuel. Un audit sur les placements financiers ainsi qu'une aide à la déclaration de revenus sont également accessibles.

Pour faciliter leur démarche, l'Institut du Patrimoine a mis en place une hotline téléphonique dédiée. « Une personne au sein de notre équipe s'occupe spécifiquement des collaborateurs Pfizer qui sont prioritaires dans nos flux d'appels entrants », explique Stéphane Crémadès.

Sur le terrain, un certain nombre de collaborateurs du cabinet – sur une soixantaine

au total - se sont déplacés au siège du groupe pharmaceutique et dans ses implantations en province pour organiser des réunions thématiques sur des sujets d'actualité ou tenir des permanences. Les demandes les plus fréquentes traitées par le cabinet ont concerné l'investissement immobilier locatif avec recours au crédit. Le regroupement de crédit pour diminuer l'endettement des ménages est aussi régulièrement abordé au même titre que l'optimisation de la trésorerie dans un environnement de taux bas ou des questions d'ordre successoral.

Sur un plan pédagogique, afin de toucher un maximum de salariés du groupe et répondre aux questions les plus fréquentes, le cabinet a été amené à tourner des vidéos sous forme de tutoriels et mises en ligne sur l'intranet de Pfizer. Les conférences organisées avec les salariés ont également été l'occasion de faire de la pédagogie en prise directe avec l'actualité, comme par exemple le risque de Grexit en 2015 qui a été traité par les collaborateurs du cabinet.

Pour l'Institut du Patrimoine, ce partenariat est également l'occasion d'affiner ses pratiques. « Nous avons mis en place un questionnaire de satisfaction afin de mieux suivre nos clients et d'être en capacité de mesurer la qualité de service », indique Stéphane Crémadès. Il en ressort que « sur les 900 salariés du groupe, plus du quart ont utilisé notre offre. Sur cette frange, près de 92 % se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits de notre service après le premier rendezvous », se félicite le dirigeant.

Quel modèle économique ? Si

le coût du bilan patrimonial est assumé par Pfizer France, l'Institut du Patrimoine se rémunère également sur les placements et les solutions préconisées lorsque le salarié se décide à poursuivre ses préconisations. « Ce partenariat est l'aboutissement de notre démarche de développement entamée il y a dix ans. D'autres sociétés nous ont sollicités pour mettre en place des services similaires au sein de leur structure », indique Stéphane Crémadès.

indique Stéphane Crémadès.